

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

**Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Interdiction de circulation
rue des Argilliers du 15 au 24 octobre 2025.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles
L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande du service de la DEA de la CCGP afin d'interdire la
circulation, rue des Argilliers, pour des travaux urgents du 15 au 24 octobre
2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité
de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation

Du jeudi 15 octobre 2025, 7 h 00 au vendredi 24 octobre 2025, 18 h 00, la
circulation sera interdite à tout véhicule à l'exception des riverains :

- Rue des Argilliers

Les véhicules seront déviés par la rue des Granges.

ARTICLE 2 -

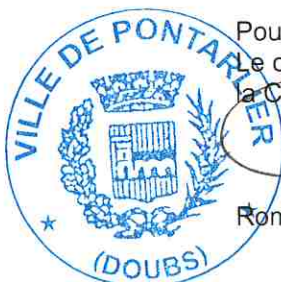
Les panneaux de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en
place par les agents de la DEA.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des
Services Techniques, Monsieur le Commandant de Police, ses agents,
Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté
qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 14 octobre 2025

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police Nationale
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. DEA
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué à
la Citoyenneté,

Romuald VIVOT